

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Guyot Environnement Nantes sur la commune principale de l'AIOT rue de l'île Botty 44100 NANTES.

La référence de votre dossier est A-2-U0ND8YYCSX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/01/2023 à 11h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- pierre-damien.falala@guyotenvironnement.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- pierre-damien.falala@guyotenvironnement.om (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **90858474100015**

Raison sociale **GUYOT ENVIRONNEMENT NANTES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

190 RUE MONJARET DE KERJEGU

-

29200 BREST

Signataire

Nom : **GUYOT**

Prénom : **ERWAN**

Qualité : **REPRESENTANT PERMANENT**

Adresse électronique : **erwan.guyot@guyotenvironnement.com**

Téléphone fixe : **+(33) 298800330**

Référent

Nom : **FALALA**

Prénom : **Pierre-Damien**

Fonction : **Responsable QSE**

Adresse électronique : **pierre-damien.falala@guyotenvironnement.com**

Téléphone fixe : **+(33) 298800330**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **pierre-damien.falala@guyotenvironnement.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Guyot Environnement Nantes**

Description des activités :

Centre de regroupement, tri et cisailage de métaux - centre de regroupement et tri de déchets non dangereux et dangereux - Chaudière

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

rue de l'île Botty

44100 NANTES

X : 351098

Y : 6686949

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6 t	DC	Batteries et autres déchets dangereux issus du bâtiment
2710	2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 250 m3	DC	Déchets non dangereux
2711	2	Transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	Volume susceptible d'être entreposé 500 m3	DC	DEEE professionnels et ménagers
2713	2	Transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux	Surface de transit 990 m2	D	tri et regroupement de Métaux
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 900 m3	D	tri et regroupement de papier /carton, plastiques, bois
		Transit,			Tri et

2716	2	regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 500 m3	DC	regroupement de déchets non dangereux en mélange
2791	2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités t/j	9.5DC	Cisailage de métaux
4725	2	Oxygène (numéro CAS 7782-44-7)	Quantité susceptible d'être présente 3 t	D	Stockage et utilisation d'oxygène

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **300**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Boues et hydrocarbures issus des séparateurs : Valorisation énergétique des boues via la filière SARP ou Autre de même type Déchets dangereux issus de la maintenance des engins : Valorisation énergétique via la filière SARP Déchets issus du réfectoire : Service Public

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Détection incendie dans les bâtiments de production 2 poteaux incendie sur le site + extincteurs en nombre suffisant + RIA 1 bassin de rétention de 1200 m3

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

2210380-A_Nantes_ICPE_Limite 100 m (A3).pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

2210380-A_Nantes_ICPE_Phase 1 déclaration (A3).pdf